

SITUATION 1:500



- LEGENDE :**
- Secteurs modifiés du PAD au lieu dit « L'Evouette »**
- Secteur mixte à aménager de constructions et d'installations publiques et semi-publiques d'intérêt général « A ».
 - Secteur mixte à aménager de constructions et d'installations d'intérêt général « B ».
 - Secteur de protection de la nature de « L'Evouette »
 - Secteur de protection du paysage et de tampon de « L'Evouette »
 - Secteur de circulations publiques
- Secteurs du PAD au lieu dit « L'Evouette » homologué**
- Secteur de prairies de fauche
 - Secteur de prairies de fauche avec contraintes
 - Secteur de pâturage bovin, petit bétail
- Zones à bâtir selon le plan d'affectation des zones homologué**
- Zone d'habitation de moyenne densité
 - Zone d'habitation, commerces, services
- A titre indicatif**
- Chemins piétons à aménager
 - Chemins piétons existants
 - Zone archéologique selon PAZ
 - Zone archéologique selon données SBMA

GROUPEMENT PLURIDISCIPLINAIRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		DATE : 10.12.2008	FORMAT : 60 x 126	
AUTEUR DU PLAN : PRA INGENIEURS CONSEILS SA, Sion		DESSINE : TNT	PROJETE : LP	
MODIFICATIONS		PLAN No :	0825-01 A	
Ind	Date	Dess.	Description	Proj.
a	16.02.2010	SF	Zone archéologique et secteur de circulations publiques	LP
b				
c				
d				

COMMUNE DE SAINT-MARTIN

PLAN D'AMENAGEMENT DETAILLE
« SUEN - SAINT-MARTIN-AVAL »

Approuvé par le Conseil d'Etat en séance du 24 mars 2010
Droit de sceau: FC 2500000000

L'attaché:
Le chancelier d'Etat:

**MODIFICATION PARTIELLE DU « PAD »
SECTEUR DE « L'EVOUETTE »**

SITUATION 1:500

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL, LE 1.2 JAN. 2009

APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE, LE 2.7 FEV. 2009